

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Informatique** parcours **Information Technology for Smart and Sustainable Mobility (IT4SSM)** en formation **initiale et continue** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 8

Président du jury : E. GRISLIN

Membres du jury :

- V. DELCROIX
- A. GALLAIS
- A. E. GARCIA
- S. HANAFI
- Y. IMINE
- L. MUNOZ
- K. OLIVEIRA
- R. TODOSIJEVIC
- C. WILBAUT

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 13 mai 2025,
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE